

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 7 novembre 2025

CJ-OR(2025)12

**Comité d'experts sur l'accès aux origines
(CJ-OR)**

2e réunion

28-30 octobre 2025

Strasbourg, bâtiment Agora – salle G05

RAPPORT DE RÉUNION

Site web du CDCJ : www.coe.int/cdcj
CDCJ Adresse électronique : DGI-CDCJ@coe.int

1-2. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'experts sur l'accès aux origines (CJ-OR) tient sa 2e réunion à Strasbourg du 28 au 30 octobre, sous la présidence de Thomas Knoll-Biermann (Allemagne).
2. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.
3. Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et présente les nouveaux membres et participants, parmi lesquels Linnéa Brossner, experte indépendante ; Tesi Aschan, représentante du Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO); et Mia Dambach, représentante de Child Identity Protection (CHIP), nouvelle organisation observatrice auprès du CJ-OR. Les nouveaux participants se présentent brièvement.

3. Introduction par le président et le secrétariat

4. Le Comité prend note des informations communiquées par le secrétariat concernant la 104^e réunion plénière du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), tenue à Strasbourg du 16 au 18 juin 2025, notamment en ce qui concerne le démarrage par le CJ-OR des travaux relatifs à la préparation d'un projet de recommandation sur les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines, ainsi que le rapport de la première réunion du CJ-OR tenue du 3 au 5 juin 2025 (document CJ-OR(2025)09).
5. Le Comité prend également note des informations actualisées fournies par le secrétariat concernant les récentes discussions tenues avec le Bureau du CDCJ sur l'avancement des travaux du CJ-OR relatifs au projet de recommandation (document CJ-OR(2025)10 prov) lors de la 123^e réunion du Bureau (25-26 septembre 2025). Il note que le Bureau s'est félicité du lancement des travaux du Comité et a salué les progrès accomplis à ce jour. Le Comité prend également note de la demande du Bureau et convient de reprogrammer le processus de consultation des parties prenantes après la 106^e réunion plénière du CDCJ de juin 2026, après le premier examen approfondi du projet de recommandation par le CDCJ.
6. Le Bureau a pris note du projet de recommandation sur les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (document CJ-OR(2025)10 prov). Tout en étant conscient que ce projet n'a pas encore été examiné par le CJ-OR, le Bureau a formulé des observations préliminaires pour examen par le CJ-OR lors de sa 2e réunion. Compte tenu de la complexité des questions juridiques soulevées et de la diversité des situations en Europe, le Bureau a relevé le calendrier serré pour achever ces travaux.
7. Le Comité est informé qu'un nouvel appel à manifestation d'intérêt est lancé afin de pourvoir le siège laissé vacant par la représentante du Danemark; un nouvel expert sera donc invité à rejoindre le Comité à partir de sa prochaine réunion en 2026.

4. Échange de vues sur les services de conseil et d'assistance offerts aux parents

8. Le CJ-OR tient un échange de vues sur les services de conseil et d'assistance offerts aux donneurs, aux parents et aux personnes conçues par donneur, avec la participation de Angela Pericleous-Smith, Présidente de la British Infertility Counselling Association (BICA), de Caroline Spencer, membre du Comité exécutif et conseillère spécialisée principale en fertilité au sein de la BICA, ainsi que de Nina Barnsley, Directrice du Donor Conception Network.

5. Discussion sur le projet de recommandation relatif aux droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines

9. Le Comité examine le projet de recommandation relatif aux droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (CJ-OR(2025)10 prov (restreint)).

10. Le secrétariat présente un état d'avancement des travaux, rappelant que le premier texte du projet a été préparé par la consultante, Laurence Brunet, afin de servir de base aux discussions du Comité. Il souligne que, le projet ayant été initialement rédigé en français, des ajustements supplémentaires dans les deux versions linguistiques seront nécessaires afin d'en assurer l'exactitude et la cohérence, notamment en ce qui concerne la terminologie. La consultante présente le processus d'élaboration du texte, en exposant les difficultés rencontrées sur le plan rédactionnel et conceptuel. Elle invite le Comité à se prononcer sur la question de savoir si la recommandation doit porter exclusivement sur les questions liées à l'identité ou adopter une approche plus large, et souligne l'importance de tenir compte de la diversité des systèmes juridiques nationaux et de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme.

11. Le Comité réaffirme le principe selon lequel l'anonymat des futurs donneurs à l'égard des personnes conçues par donneur doit être progressivement levé, soulignant l'importance du droit de ces personnes de connaître leurs origines et, partant, les circonstances de leur conception. Il met en évidence la nécessité de clarifier la portée de la recommandation et de trouver un équilibre entre la levée de l'anonymat des donneurs et la marge d'appréciation laissée aux États pour définir des approches acceptables dans leurs cadres juridiques respectifs.

12. Le Comité souligne l'importance de définir clairement la portée du projet de recommandation. Il convient que le texte doit s'appuyer sur une terminologie précise et cohérente et véhiculer un message fort et positif, reflétant l'objectif global de promotion des droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines, tout en tenant compte des droits concurrents des autres personnes concernées.

13. Dans la discussion du projet, le Comité convient des principes généraux et fondamentaux devant guider l'interprétation et la mise en œuvre de la recommandation.

14. Le Comité convient également des termes clés à employer dans l'ensemble du texte et décide d'y revenir à un stade ultérieur, lorsque le projet de recommandation sera plus abouti, afin de déterminer les termes nécessitant une définition distincte.

15. Le Comité convient des principaux points suivants:

- l'adoption ne doit pas être abordée dans le projet de recommandation, car elle en est explicitement exclue;
- la définition du terme « donneur » doit être davantage développée afin de couvrir un champ plus large, avec des précisions à inclure dans l'exposé des motifs;
- en règle générale, la recommandation doit s'appliquer à la procréation médicalement assistée, sans exclure explicitement d'autres situations, telles que la conception par donneur dans des contextes non médicaux;

- la définition du terme « origines » doit être élargie pour inclure les autres personnes conçues par le(s) même(s) donneur(s), ainsi que des informations pertinentes sur les circonstances de la conception, de la naissance et sur le(s) donneur(s);
- le droit à l'identité doit être envisagé comme faisant partie du droit au respect de la vie privée, tel que reconnu et interprété par la Cour européenne des droits de l'homme;
- la recommandation doit mettre en avant le droit à l'identité et le principe de non-anonymat du donneur à l'égard des personnes conçues par donneur, tout en reconnaissant la nécessité de concilier les droits individuels en présence, notamment le droit au respect de la vie privée des parents et des donneurs;
- au titre du principe de la dignité humaine, la recommandation doit expressément prévoir que les États veillent à ce que toute personne ait accès à des informations sur ses origines;
- le principe de non-discrimination doit être respecté dans le contexte de l'accès aux origines;
- l'intérêt supérieur de l'enfant doit rester un principe directeur;
- le principe de participation de l'enfant et le droit à la santé doivent être expressément mentionnés, compte-tenu de leur importance pour l'exercice du droit de connaître ses origines;
- la recommandation doit explicitement inviter les États membres à garantir, et non simplement à promouvoir, la protection du droit de chaque personne d'accéder à des informations sur ses origines;
- des systèmes fiables, sûrs et pérennes de collecte et de conservation de données détaillées (y compris des données de santé, et des données non identifiantes et identifiantes) concernant les donneurs, les parents et les personnes conçues par donneur doivent être mis en place, comprenant des informations sur le nombre d'enfants nés par don et les détails pertinents des traitements;
- une formulation large, telle que « les donneurs ainsi que toute autre personne concernée », doit être utilisée afin de couvrir toutes les situations potentielles;
- le projet doit encourager la coopération entre États pour faciliter la traçabilité transfrontière des données relatives à la procréation médicalement assistée avec donneur;
- les aspects liés à la gestation pour autrui ne devraient pas être négligés, tout en reconnaissant pleinement la diversité des systèmes juridiques nationaux;
- la diversité des projets parentaux et l'importance d'intégrer l'inclusivité comme principe doivent être reflétées dans le texte.

16. Le Comité convient des ajustements suivants à apporter au préambule:

- ajouter des références aux instruments juridiques internationaux pertinents, tout en supprimant les références superflues, en confiant cette tâche au secrétariat et à la consultante;
- supprimer l'expression « légitimée par l'autonomie reproductive des femmes »;
- inclure une reconnaissance de la réalité croissante et de l'usage généralisé de la conception par donneur;
- mentionner l'augmentation du recours aux tests ADN généalogiques pour identifier les donneurs et les risques qui en découlent pour l'anonymat, ainsi que la question des donneurs passés ayant donné sous la garantie de la confidentialité de leur identité;
- inclure un paragraphe dans le préambule soulignant la nécessité de trouver un juste équilibre entre les droits concurrents, conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme reconnaissant le droit d'accéder à des informations sur ses origines et sur l'identité de son (ses) donneur(s) comme partie intégrante du droit au respect de la vie privée et familiale.

17. En ce qui concerne le droit de connaître ses origines, le Comité convient des éléments suivants:

- mettre en avant le droit de toute personne de savoir si elle est conçue par donneur et souligner que les États doivent activement promouvoir la protection de ce droit;
- refléter un droit complet d'accès à l'information, comme corollaire du droit de connaître ses origines;
- préciser si le terme « tuteur » doit être utilisé dans le projet de recommandation;
- encourager une culture de transparence et d'ouverture parmi les parents afin de favoriser la transmission d'informations sur les origines d'une personne;
- reconnaître les implications en matière de santé et l'impact psychologique liés à la connaissance de ses origines pour les personnes conçues par donneur;
- souligner l'importance du recours à des professionnels qualifiés pour fournir un accompagnement adéquat dans les cas de procréation médicalement assistée;
- inclure une référence à la nécessité pour les États membres d'établir un mécanisme juridique permettant à toute personne d'accéder à l'information sur le fait qu'elle est conçue par donneur;
- examiner l'importance de rendre accessibles aux personnes conçues par donneur les données de santé des donneurs depuis leur conception, en prévoyant les explications nécessaires dans l'exposé des motifs, tout en veillant à distinguer les données identifiantes et non identifiantes, y compris les données de santé pertinentes.

18. Le Comité n'a pas le temps d'examiner le projet de recommandation au-delà du paragraphe 24 et décide d'examiner les paragraphes 25 à 62 lors de sa prochaine réunion.

19. Le Comité confie au président, à vice-présidente, à la consultante et au secrétariat la tâche de préparer un projet révisé de recommandation pour examen lors de sa prochaine réunion, en tenant compte des discussions et des positions convenues du Comité.

6. Mise à jour sur les évolutions récentes et autres événements par les membres observateurs

20. Mia Dambach (CHIP) informe le Comité d'un récent atelier d'experts intitulé [Conception avec donneur et maternité de substitution: Prévenir et traiter les complexités](#) (7-9 octobre 2025), organisé par la Fondation Brocher à Hermance (Genève), qui a rassemblé des participants de toute l'Europe et d'Afrique, des organisations pertinentes telles que l'UNICEF, ainsi que le président et la vice-présidente du CJ-OR. À la suite de cette rencontre à la Fondation Brocher, elle informe le Comité de la préparation de deux documents: d'une part, un nouveau document de politique mondiale sur les droits des enfants conçus par donneur ou nés par gestation pour autrui, et d'autre part, un guide à l'intention des praticiens travaillant dans ce domaine. Ces documents devraient être disponibles en 2026. Elle fait également référence au dernier [rapport sur les manifestations de la violence contre les femmes et les filles dans le contexte de la gestation pour autrui, présenté par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences \(A/80/158\)](#), en soulignant sa pertinence pour les travaux du Comité.

21. Rachel Cutting (Royaume-Uni) informe le Comité de l'expérience de son pays en matière de prestation de services payants de conseil et d'accompagnement pour les personnes qui s'adressent à la Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA) pour obtenir des informations concernant leurs donneurs. Ce service, initialement gratuit, est devenu de plus en plus coûteux. La représentante précise que la HFEA a décidé d'interrompre le financement du service pour des raisons de coût, comme détaillé dans le compte rendu de la réunion de l'Autorité du 24 janvier 2024 (point 8 de l'ordre du jour, à partir de la page 66), incluant une analyse de la demande future, les prestations alternatives, les résultats de consultations, l'analyse des coûts et une évaluation d'impact sur l'égalité.

7. Divers

22. Aucun.

8. Date et lieu de la prochaine réunion

23. Le CJ-OR convient de tenir sa 3^e réunion du 24 au 26 mars 2026 (Strasbourg) et sa 4^e réunion du 27 au 29 octobre 2026 (lieu à confirmer).

9. Adoption du rapport de réunion

24. Le CJ-OR adopte le rapport de sa 2^e réunion.

Annexe I

1.	Ouverture de la réunion et bienvenue	<u>Document de travail</u> • Liste de participants provisoire CJ-OR(2025)LP2 prov
2.	Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux	<u>Document de travail</u> • Projet d'ordre du jour CJ-OR(2025)OJ2 prov3
3.	Information par la présidence et le secrétariat	<u>Document de travail</u> • Rapport de la 104^e réunion plénière du CDCJ (16-18 juin 2025) CDCJ(2025)13
4.	Échange de vues sur le conseil et l'assistance offerte aux parents	• Angela Pericleous-Smith, Présidente, et Caroline Spencer, membre du Comité exécutif et conseillère senior spécialisée en fertilité, <i>British Infertility Counselling Association (BICA)</i> • Nina Barnsley, Directrice, et Yael Ilan, responsable des adhésions, événements pour les membres et recherche, <i>Donor Conception Network</i>

	<u>Document de travail</u> • Projet de recommandation sur les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines CJ-OR(2025)10 prov (restreint)
Recommandation sur les droits des 5 personnes conçues par donneur de connaître leurs origines	<u>Documents de contexte</u> • Compilation des commentaires reçus sur le projet de recommandation sur les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (CJ-OR(2025)10 prov) CJ-OR(2025)11 rev2 (restreint) • Rapport de la 1^{ère} réunion du CJ-OR CJ-OR(2025)09 • Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines CJ-OR(2025)03 rev • Aperçu des normes internationales et européennes concernant les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines CJ-OR(2025)05 • Questions concernant les éléments du futur projet de recommandation CJ-OR(2025)06 • Compilation des réponses reçues concernant les éléments du futur projet de recommandation CJ-OR(2025)07 (restreint)
Mise à jour des principaux 6 développements et autres événements par les membres et les observateurs	
7 Divers	
8 Date et lieu de la prochaine réunion	
9 Adoption du rapport de réunion	<u>Document de travail</u> • Projet de rapport de réunion CJ-OR(2025)12 prov

Annexe II

Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

Member states representatives / Représentant·es des États membres

CROATIA / CROATIE	Ms/Mme Aleksandra KORAĆ GRAOVAC Professor, University of Zagreb / <i>Professeure, Université de Zagreb</i>
CZECHIA / TCHÉQUIE	Ms/Mme Eva PETROVÁ Head of Implementation Unit at the Office of the Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice / <i>Cheffe de l'Unité de mise en oeuvre au Bureau de l'agent du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Ministère de la Justice</i>
FRANCE	Mr/M. Emmanuel VERNIER Secretary General of the Commission for Access to Third-Party Donor Data for Persons Born from Medically Assisted Procreation, Ministry of Health (CAPADD) / <i>Secrétaire général de la Commission d'accès aux données des tiers donneurs pour les personnes nées d'une assistance médicale à la procréation (CAPADD), Ministère de la Santé</i>
GERMANY / ALLEMAGNE	Mr/M. Thomas KNOLL-BIERMANN (Chair / Président) Head of Unit for Law on Parent and Child Matter, Federal Ministry of Justice / <i>Chef de l'unité du droit relatif aux relations parents-enfants, ministère fédéral de la Justice</i>
SWITZERLAND / SUISSE	Ms/Mme Joëlle SCHICKEL-KÜNG (Vice-Chair / Vice-présidente) Deputy Head of the Private Law Division and Co-Head of the Private International Law Unit (PIL Unit), Federal Office of Justice of Switzerland / <i>Cheffe suppléante du domaine de direction Droit privé et Co-cheffe de l'Unité de droit international privé, Office fédéral de la justice</i>
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Ms/Mme Rachel CUTTING Director of Compliance and Information, Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA) / <i>Directrice de la conformité et de l'information, Autorité de fertilisation et d'embryologie humaines (HFEA)</i>

Independent experts / Expert·es indépendant·es

Ms/Mme Linnéa BROSSNER Judge, Malmö District Court / <i>Juge, Tribunal de district de Malmö</i>
Ms/Mme Gloria Ortega PUENTE Professor at the Department of Private Law, Universitat Autònoma de Barcelona (UAB) / <i>Professeure au Département de droit privé, Université autonome de Barcelone</i>

Mr/M. Jens M. SCHERPE

Professor of Comparative Law, Aalborg University

Director, Nordic Centre for Comparative and International Family Law (NorFam) /

*Professeur de droit comparé, Université d'Aalborg**Directeur, Centre nordique de droit comparé et international de la famille (NorFam)***MEMBER STATES / ÉTATS MEMBRES**

NETHERLANDS / PAYS-BAS	Ms Sanne VAN WEEZEL Legal coordinator Directorate of Public Health, Department of Strategy & Organization, Ministry of Health, Welfare and Sport
-------------------------------	---

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

HUMAN RIGHTS AND BIOMEDICINE / DROITS HUMAINS ET BIOMÉDECINE (CDBIO)	Ms Tesi ASCHAN Legal Adviser The National Board of Health and Welfare, Socialstyrelsen
STEERING COMMITTEE FOR THE RIGHTS OF THE CHILD / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'ENFANT (CDENF)	Mr Marino DI NARDO Presidency of the Council of Ministers, Department for Equal Opportunities Office for International and General Affairs
EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME	Ms Bianca BOJI-TAHVANAINEN apologised / excusée Research Unit Case-Law Monitoring Unit
EUROPEAN COMMITTEE ON ORGAN TRANSPLANTATION / COMITE EUROPEEN SUR LA TRANSPLANTATION D'ORGANES (CD-P-TO)	Mr Samuel ARRABAL Head of Foreign Affairs and Research Agence de la biomédecine (Paris, France)
HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW / CONFERENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE (HCCH)	Mr Paul LEE apologised / excusé Assistant Legal Officer

OBSERVERS / OBSERVATEURS

CHILD IDENTITY PROTECTION	Mme Mia DAMBACH Executive Director
EUROPEAN ASSOCIATION OF HEALTH LAW (EAHL)	Prof. Dr. Magdalena FLATSCHER-THÖNI apologised / excusée Department of Public Health Health Services Research and Health Technology Assessment Dr Annagrazia ALTAVILLA apologised / excusée Lawyer/PhD Sciences-Ethics/HDR Public Law Responsible of International Relations Espace Ethique PACA/Corse
EUROPEAN SOCIETY OF HUMAN REPRODUCTION AND EMBRYOLOGY (ESHRE)	Prof. Stéphane VIVILLE Head of the Infertility Genetics Unit, University Hospital of Strasbourg

PARTICIPANTS IN THE EXCHANGE OF VIEWS / PARTICIPANTS A L'ÉCHANGE DE VUES

Ms Angela PERICLEOUS-SMITH Chair, British Infertility Counselling Association (BICA)
Ms Caroline SPENCER Executive Committee member and Senior Specialist Fertility Counsellor, British Infertility Counselling Association (BICA)
Ms Nina BARNSEY Director, Donor Conception Network

CONSULTANT TO THE CJ-OR / CONSULTANTE DU CJ-OR	Mme Laurence BRUNET Chargée de mission au Centre de référence des maladies rares du développement génital à l'Hôpital du Kremlin-Bicêtre Chercheuse associée à l'Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/CNRS
---	--

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT**DGI : DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DIRECTION GÉNÉRALE DROITS HUMAINS ET ÉTAT DE DROIT**

HUMAN RIGHTS, JUSTICE AND LEGAL CO-OPERATION STANDARD SETTING ACTIVITIES DEPARTMENT / SERVICE DES ACTIVITÉS	Mr/M. Gerald DUNN Head of Division / <i>Chef de Division</i> Secretary to the CDCJ / <i>Secrétaire du CDCJ</i> Tel: +33 3 88 41 33 29 E-mail: gerald.dunn@coe.int
--	---

NORMATIVES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS, JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE LEGAL CO-OPERATION DIVISION / DIVISION DE LA COOPÉRATION JURIDIQUE	Ms/Mme Sophio GELASHVILI Head of the Legal Co-operation Unit / <i>Cheffe de l'Unité de coopération juridique</i> CDCJ Co-Secretary / <i>Co-secrétaire du CDCJ</i> Secretary to the CJ-OR / <i>Secrétaire du CJ-OR</i> Tel: +33 3 88 41 31 80 E-mail: sophio.gelashvili@coe.int
	Ms/Mme Julie DEVYS Programme manager / <i>Responsable de programme</i> Tel: +33 3 90 21 59 25 E-mail: julie.devys@coe.int
	Ms/Mme Patricia COUTINHO Programme manager / <i>Responsable de programme</i> Tel: +33390215476 E-mail: patricia.coutinho@coe.int
	Mr/M. Evgeni RADEV Assistant to the CDCJ / <i>Assistant du CDCJ</i> Tel : +33 3 90 21 63 67 E-mail: evgeni.radev@coe.int
	Ms/Mme Christina NICOLAIDOU Assistant / <i>Assistante</i> Tel: +33 3 88 41 28 18 E-mail: christina.nicolaidou@coe.int
	Ms/Mme Sofia THEOCHARI Trainee / <i>Stagiaire</i> E-mail: sofia.theochari@coe.int
HUMAN RIGHTS AND BIOMEDICINE (CDBIO) / DROITS HUMAINS ET BIOMÉDECINE (CDBIO)	Ms/Mme Aurélie PASQUIER Programme manager / <i>Responsable de programme</i> Tel: +33 3 90 21 52 75 E-mail: aurelie.pasquier@coe.int

INTERPRETERS / INTERPRÈTES	Ms/Mme Lucie DEBURLET-SUTER
	Ms/Mme Chloe CHENETIER
	Mr/M. Nicolas GUITTONNEAU